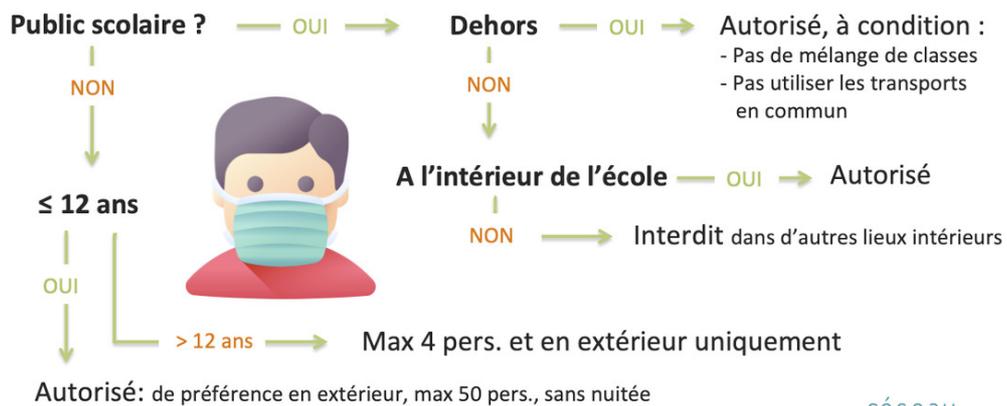


## Activités éducatives en ErE, autorisées ou pas ?



réseau  
idée

flaticon: ©Freepik

\* A l'attention des [membres](#) du Réseau IDée \*

### Activités éducatives en ErE, autorisées ou pas ? (en date du 30/11)

Un dessin, et quelques explications:

**1) Scolaires : les animations dans l'école et les activités en plein air proches de l'école sont autorisées**, même en code rouge.

Présence de tiers dans l'école: les associations d'ErE peuvent en effet être considérées comme des tiers essentiels, puisqu'elles font partie des « opérateurs prenant en charge des animations sur des enjeux spécifiques dans le cadre du projet pédagogique de l'école ».

Activités extra-muros : selon le chef de cabinet de la ministre Désir : « la suspension des activités extra-muros vise à éviter les mouvements dans les transports en commun et les mélanges de groupes-classes, a fortiori pour des activités se déroulant dans un espace intérieur. Par contre, les activités en plein air sont toujours recommandées et peuvent avoir lieu à l'extérieur des murs de l'établissement, à condition que le lieu de leur déroulement soit proche de l'école et surtout qu'elles soient organisées par groupes-classes,

sans mélanges ».

Formation continuée des enseignants : Toutes les journées de formation continuée organisées en inter-réseaux et en réseaux sont suspendues jusqu'au congé d'hiver.

## 2) Hors scolaires :

Jusqu'à 12 ans y compris, les activités extrascolaires, que ce soit stages, camps, animations, peuvent se dérouler, sans nuitées, en extérieur de préférence (recommandation), éventuellement en intérieur, avec un maximum de 50 enfants. Port du masque obligatoire pour les adultes.

Pour les plus de 12 ans, toute rencontre à l'extérieur doit respecter la limite de 4 personnes, en respectant la distance de sécurité. Les activités intérieures sont interdites. Attention : d'une commune à l'autre, on peut observer certaines autorisations ou restrictions. Vérifiez donc auprès de l'autorité communale.

Retrouvez (prochainement) ces informations dans votre [espace membres/covid](#)

Portez-vous bien !

Cordialement,

L'équipe du Réseau IDée



---

### Réseau Idée ASBL

(Information et Diffusion en éducation à l'environnement):

Rue Royale 266 - 1210 Bruxelles

T. +32 (0)2 286 95 70

Antenne à Namur : rue Nanon 98 - T. +32 (0)81 39 06 98

[www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be)

N° d'entreprise : BE 0445.500.808 - RPM Bruxelles

N° de compte : BE98 0012 1241 2393

Vous pouvez vous [désinscrire](#) ici.

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

